

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 février 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 05 février 2019 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Christian DAVAT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Mr Pascal CLERT et Mme Monique GRUMEAU qui donne pouvoir à Mme Christelle COCHET.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Didier CAMPILLO à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1° Travaux :

- ✚ Projet d'adressage communal : Nous avons reçu les plaques de rues supplémentaires et les autocollants qui devront être positionnés sur les boîtes aux lettres. Par contre, ceux-ci ne sont pas découpés comme cela avait été accepté sur le devis PIC BOIS. Cécile Trahand va recontacter cette entreprise.

D'autre part, nous avons reçu ce jour, de la part de la Société Envergure, le fichier qu'il conviendra de transmettre aux différents organismes après l'avoir vérifié.

- ✚ Panneau d'affichage : l'Entreprise PIC BOIS a installé le panneau sur le parking, le travail n'est pas très bien réalisé. Cécile Trahand doit les recontacter.
- ✚ Isolation bâtiment communal Chef-Lieu : une réunion a eu lieu le 1^{er} février avec Monsieur Arizio. Jean-Philippe Fraix-Burnet fait une présentation du projet qui consisterait en :
 - isolation du 1^{er} et 2^{ème} étage ainsi que du plancher dans les combles,
 - création d'un SAS à l'entrée au 1^{er} étage,
 - changement des deux fenêtres du couloir,
 - réfection du sol avec un carrelage au 1^{er} étage et avec un revêtement plastique au 2^{ème} étage
 - salle paroissiale : création de sanitaire et réfection du sol avec un revêtement plastique.

Les travaux pourraient démarrer en mai 2019. Le projet sera présenté aux locataires et il leur sera demandé de bien vouloir libérer les combles pour mi-avril.

Une réponse validant ce projet sera faite à Monsieur Arizio.

- ✚ Projet de rénovation de la salle polyvalente : lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été décidé de demander un estimatif des travaux à Monsieur Arizio pour l'isolation de la salle et la réfection du plancher. Cet estimatif s'élève à 91 000 € HT.

Afin de pouvoir se positionner sur le choix du revêtement pour le sol, nous allons recontacter Monsieur Arizio pour lui demander de faire faire une étude de structure.

Une demande de subvention sera déposée pour ce projet.

Les travaux ne pouvant avoir lieu que pendant les mois de juillet et août, puisque la salle est utilisée pour les services périscolaires, il est décidé de ne pas la louer sur cette période.

- ✚ Travaux d'aménagement et enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche, montée de Lachat : l'entreprise Verdis doit nous présenter un projet sans la réalisation du mur de soutènement.
- ✚ Aménagement du parking de Greson : ce parking est très utilisé puisqu'il est le point de départ de plusieurs randonnées. Bernadette Gueyraud propose qu'il y soit installé des toilettes sèches. Cécile Trahand se renseignera auprès du Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard qui en a déjà placé sur son territoire et verra avec eux s'il est possible de bénéficier d'une subvention de leur part.
Il est également proposé de réaliser un marquage au sol. Cette proposition ne fait pas l'unanimité. Par contre, Cécile Trahand sollicitera également le Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard pour avoir un panneau « garez-vous en épi ».
- ✚ Routes communales : la commission travaux fera le tour de la commune afin de relever les travaux à engager.

2° SIVU : les maires des quatorze communes se sont réunis afin d'élire un président, Monsieur Jean-Luc Berthalay, et un vice-président, Monsieur Damien Regairaz, du SIVU Enfance-Jeunesse des Bauges.

Monsieur Jean-Luc Berthalay propose que Brigitte Ruter, qui travaille maintenant à la mairie de Bellecombe en Bauges, assure le secrétariat du syndicat. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avait défini un montant provisoire de 227 000 € permettant de démarrer l'activité. Une demande complémentaire a été faite à Grand Chambéry. Une lettre du président devra nous confirmer la somme allouée.

3° PLUi : Une réunion a eu lieu au Châtelard le 1^{er} février 2019 concernant le règlement du PLUi, pour intégrer les différentes remarques formulées par les conseils municipaux. Le projet est maintenant arrêté et sera soumis à approbation en conseil communautaire du 21 février 2019.

4° CLECT : une délibération relative aux voiries d'intérêt communautaire doit être validée. Aucune voie n'est concernée en Bauges.

5° Association des Maires de France : une délibération initiée par l'Association des Maires Ruraux de France a été présentée au conseil municipal et a été votée à l'unanimité.

6° Demande d'un particulier pour utiliser un terrain communal à vocation de jardin : cette personne voudrait disposer d'un morceau de terrain dans le triangle situé en contrebas de la chaufferie. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande. Par contre la commission travaux va étudier la possibilité de proposer des « lots jardin » dans le pré de l'ancienne cure.

7° Questions diverses :

- ✚ Ecole : les maires des trois communes du RPI Arith-Saint François de Sales-Le Noyer se sont rencontrés au sujet du montant de la subvention annuelle allouée à l'école. Cette subvention est de 2 500 € depuis la rentrée de septembre 2010. Un accord de principe est pris pour passer cette subvention à 3 500 €, soit une augmentation de 40 %, pour cette année scolaire afin que les enfants puissent faire toutes les sorties prévues par les enseignantes et présentées lors du dernier conseil d'école. La répartition sera faite au prorata du nombre d'enfants de chaque commune du RPI. Les trois maires se reverront pour définir la subvention de l'année scolaire prochaine.
Actuellement, seuls les frais liés aux fournitures scolaires et la subvention annuelle sont répartis entre les trois communes du RPI. Les communes du Noyer et de Saint François de Sales seraient d'accord pour participer aux autres frais (chauffage, électricité, eau, location copieur, intervention informaticien, ménage ...) supportés par la commune d'Arith seule. Un état précis leur sera fourni afin de définir ensemble leur participation.
Monsieur Pascal Gallay, pianiste, interviendra à l'école vendredi 08 février 2019.
Didier Campillo relancera la directrice afin de savoir si notre dossier pour le projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité » 2^{ème} phase, a été retenu.

- ✚ Monsieur le Maire a rencontré le Capitaine Morfin qui souhaite organiser sur notre commune un exercice de la compagnie de réserve du 13^{ème} BCA. Il souhaite la mise à disposition de notre salle polyvalente. Cet exercice aura lieu du 15 au 17 mars 2019.
- ✚ Un courrier a été adressé aux propriétaires des véhicules qui stationnent depuis plusieurs jours sur le parking situé à proximité de l'école gênant ainsi les opérations de déneigement. Ce parking permet aux familles de déposer leurs enfants à l'école, par conséquent il doit rester libre. Il en est de même pour les weekends où le terrain est réservé aux locataires de la salle polyvalente.
Didier Campillo rappellera aux enseignantes, que lors de chutes de neige importantes, l'entrée de l'école doit se faire par le préau près de la route.
- ✚ Au cours de l'Assemblée Générale des Sylviculteurs des Bauges qui s'est tenue le 02 février 2019 à La Motte en Bauges, il a été précisé que des subventions pour l'aménagement des voies forestières peuvent être allouées.
- ✚ Grand Chambéry instruisant les autorisations d'urbanisme nous a facturé les frais correspondants. Pour l'année 2018, ceux-ci se sont élevés à 2 804 €.
- ✚ Afin de finaliser l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, une délibération est prise à cet effet.
- ✚ Les Jeunes Agriculteurs de Savoie nous ont adressé une lettre de remerciements suite à notre participation à la Fête de La Terre qui a eu lieu à Jarsy les 28 et 29 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pierre GERARD

